

Calendrier prévisionnel

Les séances plénières se déroulent le lundi de 18h à 19h30 et les commissions le vendredi, de 18h à 19h30, en mairie (107, avenue de la République).

Les dates ci-après sont susceptibles d'être modifiées.

septembre 2022	
	Présentation du CME dans toutes les classes de CM2 de la ville

octobre 2022	
	Élection des élus CME

novembre 2022	
14	Lancement du Conseil Municipal des Enfants

décembre 2022	
5	1 ^{re} commission

janvier 2023	
16	2 ^e commission

février/mars 2023	
	Des groupes de travail réunis les mercredis après-midis pour suivre la réalisation et la mise en œuvre des actions

Février 2023	
13	CME (plénière) choix définitif par les élus des actions pour l'année

juin 2023	
26	Clôture du Conseil Municipal des Enfants

**Dépose ta candidature
après de ton professeur principal.**

+ d'infos
01 70 05 47 08
pontault-combault.fr



cm²

6^e

Conseil Municipal des Enfants
Mandat 2023-2025

CME

comment ça marche ?





Un CME, c'est quoi ?

Le Conseil Municipal des Enfants est une instance de débat, de réflexion et d'expression.

Il te permet de participer à l'amélioration du cadre de vie de la ville et à la mise en place de projets pour tou(te)s les Pontellois(e)s-Combalusien(ne)s.

Composé de **26 conseillers municipaux** (13 filles et 13 garçons) issus des classes de CM2 et de 6^e des établissements scolaires de la ville, élus par leurs camarades.

La parité est respectée parce que l'égalité entre les filles et les garçons doit commencer dès le plus jeune âge.

L'organisation générale

Les conseillères et conseillers municipaux enfants se réunissent deux fois en séance plénière et trois fois en commissions, entre novembre et juin. Les élus du CME seront amenés à participer aux différents événements de la ville.

Les séances plénières

Une séance plénière est une réunion regroupant les 26 élus du CME. Les projets définis en commissions seront présentés à tous par un porte-parole de chaque commission et seront soumis à un vote, pour acter la prise de décisions. Les séances plénières, comme tout conseil municipal, sont ouvertes au public. Elles ont lieu avant les conseils municipaux, en présence de l'équipe municipale. Ainsi, les décisions votées en Conseil Municipal des Enfants seront partagées publiquement auprès du Conseil municipal « adulte », pour les rendre officielles.



Les commissions thématiques

Une commission thématique est une réunion de travail en petits groupes pour proposer des actions concrètes.

Les élus du CME réfléchissent et partagent leurs idées sur des projets thématiques et précis. C'est un espace de dialogue et d'échanges, où chacun doit respecter la parole des autres. Les conseillers municipaux enfants seront encadrés par un adjoint au maire de l'équipe municipale et un agent de la ville responsable de la commission, pour mieux les accompagner dans la faisabilité des actions qui seront mises en place.



Les 4 thématiques :

- **Cadre de vie** : écologie, déplacements, espaces publics...
- **Solidarités** : handicap, personnes âgées, entraide...
- **Animation de la ville** : sports, évènements, communication, loisirs, culture...
- **Citoyenneté** : lutte contre les incivilités, égalité, prévention, sécurité...



Découvrez le calendrier prévisionnel au dos de ce document.